



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Zay
Thiers

Thiers le 11 janvier 2022

Le Proviseur
Jean-Marc PIQUÉ-ROSIQUE

Affaire suivie par l'infirmière scolaire
Claire REUGE

Affaire suivie par les CPE
Sophie BOISSIÈRE
Christine COURTEIX

Tél : 04 73 80 75 75
ce.0630069h@ac-clermont.fr
21 rue Jean ZAY
63300 THIERS

Objet : modification du protocole sanitaire au 11 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Le protocole sanitaire du 3 janvier est modifié ce jour. Nous vous informons des principaux changements.

Désormais, un élève cas contact, avec un schéma vaccinal complet (2 doses avant 17 ans, 3 doses après 17 ans) pourra rester au lycée jusqu'à la fin de ses cours, le jour où il est informé qu'il est cas contact.

Néanmoins, il devra en informer l'infirmière, et en son absence la vie scolaire, afin que l'on puisse lui remettre les documents nécessaires et faciliter la gestion.

L'élève devra réaliser un autotest à J0, J2 et J4. Les autotests seront à retirer gratuitement en pharmacie.

Pour les élèves internes, afin de simplifier la procédure, l'infirmière scolaire prendra contact avec les responsables légaux. Elle pourra éventuellement avec l'accord de ceux-ci réaliser un autotest (dans la limite de notre stock).

A son retour en classe, l'élève devra se présenter en vie scolaire et remettre l'attestation sur l'honneur « réalisation d'un autotest » complétée et signée par les responsables légaux (voir annexe)

Un élève ayant contracté la COVID-19 il y a moins de 2 mois peut poursuivre les cours au lycée, sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Un élève cas contact avec schéma vaccinal incomplet ou non vacciné, devra comme précédemment être pris en charge au plus vite par la famille et resté 7 jours en isolement.



La gestion des cas positifs reste inchangée

Le Proviseur

M.PIQUÉ-ROSIQUE